

SRADDET

*Schéma Régional
d'Aménagement de
Développement Durable et
d'Egalité des Territoires*

(version BFC)

Aménagement du territoire

Un empilement de lois (SRU, ALUR et NoTRE) et de règlements

- RNU (Règlement National d'Urbanisme)
- Carte Communale
- PLU et PLUi
- SCoT (Schéma de Cohérence Territorial)
- SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)

Aménagement du territoire

Des règles qui s'imposent du haut vers le bas
(de la région à la commune)

SRADDET



SCoT



PLUi et PLU



Carte Communale et RNU

SRADDET

OBJECTIFS 2050

Fondés sur deux piliers :

- Agriculture
- Energies renouvelables avec une production énergétique supérieures à la demande en 2050

SRADDET

Règles d'Aménagement du territoire

Mot-clé du SRADDET **BFC** : **ATTRACTIVITE**

Enjeux :

- S'affranchir de la dépendance au pétrole
- Economiser les ressources
- Pérenniser le capital environnemental et paysager de la région

SRADDET

13 thématiques retenues

- équilibre et égalité des territoires,
- implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- désenclavement des territoires ruraux,
- habitat,
- gestion économe de l'espace,
- intermodalité et développement des transports
- **maîtrise et valorisation de l'énergie,**
- **lutte contre le changement climatique,**
- pollution de l'air,
- protection et restauration de la biodiversité,
- prévention et gestion des déchets.
- développement du numérique

SRADDET

Obligations COM COM et PETR :

Définir des objectifs quantitatifs en termes

- de transport

- de production d'énergies renouvelables

- Toutes les formes d'EnR devront être étudiées

- Aides de la région pour les études

- Faute de passage à l'acte, plus de subventions

Déploiement d'un réseau d'animateurs pour **massifier** les énergies renouvelables : ***les Pionniers Ordinaires de la Transition Energétique ou POTES***

Faciliter l'acceptation et l'appropriation locales des projets en encourageant l'émergence de projets participatifs, portés par les citoyens et les collectivités locales

SRADDET

Une forêt d'éolienne de 240 m de hauteur

Éolien	2018	2021	2026	2030	2050
Puissance (MW)	708	1088	2003	2831	4472
Production (GWh)	1307	1924	3657	5300	9401
facteur multiplicatif	1,0	1,5	2,8	4,0	6,3

305 éoliennes construites en BFC
en novembre 2018
(1242 à l'étude)

La législation favorise les petits parcs
 ≤ 6 éoliennes

